

Cahier d'acteur

Implantation de DATACENTERS et infrastructure de raccordement électrique (CAMPUS IA) à Fouju – Contribution 2 / 3

Face à l'ampleur du projet Campus IA, France Nature Environnement Ile-de-France (FNE Ile-de-France), après avoir étudié les documents et assisté aux réunions publiques de la concertation préalable encadrée par la CNDP, souhaite relever quelques points importants.

En effet, les porteurs de projet estiment ne pas être responsables des usages qui seront faits des infrastructures qu'ils souhaitent créer, et ne pas avoir de possibilité de contrôler les activités qui se dérouleront dans les serveurs du Campus IA. Cela pose problème car ce projet va participer à l'accélération du développement de l'IA, dont une partie a des effets délétères sur notre environnement et notre société. L'un des principaux arguments apportés pour justifier ce projet gigantesque est le soutien à l'indépendance et à la souveraineté de la France et de l'Europe dans le domaine du numérique. Comment cela peut-il être justifié alors que les capitaux, le matériel, les logiciels et les entreprises hébergées ne seront (pour la plupart) pas français ?

FNE Ile-de-France estime donc que ce projet n'est pas pertinent.



France Nature Environnement Ile-de-France est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est, depuis plus de 50 ans, le porte-parole de plus de 400 associations, unions ou collectifs thématiques, départementaux ou locaux. Face aux menaces qui pèsent sur l'environnement, FNE Ile-de-France défend l'intérêt général, intervient auprès des décideurs par des contacts réguliers, propose des solutions pour concilier activités humaines et équilibres naturels, assure la représentation de ses associations dans de nombreuses instances de concertation, agit en justice.

France Nature Environnement
Ile-de-France
2, rue du Dessous des Berges
75013 Paris

1. Situer le projet dans l'écosystème international du numérique

Premièrement, FNE Ile-de-France s'inquiète d'une course au gigantisme sans questionner l'utilité des projets et des usages. Comme souligné par Ophélie Coelho, chercheuse et auteure de Géopolitique du numérique, les grosses puissances de calcul sont utilisées par des gros acteurs (majoritairement états-uniens) : ce projet risque donc de renforcer la dépendance de la France aux entreprises américaines, qui sont soumises au Cloud Act (cette loi indique que les données des entreprises états-uniennes peuvent être transmises au renseignement américain). Ainsi, ce projet accentuerait la dépendance aux Etats-Unis car il hébergerait de grands modèles que nous ne maîtrisons pas et sur lequel nous n'avons, juridiquement, aucun droit de regard. Au contraire, les clusters de data centers de ce type empêchent l'émergence d'un modèle de décentralisation infrastructurelle. (1)

L'objectif du gouvernement est, outre de favoriser la croissance économique de la France, d'assurer la compétitivité du pays, en s'appuyant sur des arguments relatifs à l'autonomie et à l'indépendance numérique de la France, alors même que les composants des data centers, les données hébergées et les acteurs ne seront pas français.

2. Usages et utilité des data centers

Nous ne connaissons pas encore les usages précis du matériel contenu dans les data centers, et les porteurs de projet affirment également ne pas pouvoir les connaître. Cela nous pose problème : ne connaissant pas les acteurs qui s'implanteront dans le Campus IA, il existe un risque de développer des data centers qui ne serviront que des projets néfastes ou non souhaités par la société, motivés uniquement par des objectifs financiers. Les porteurs de projet rejettent toute responsabilité dans les usages qui seront faits des infrastructures qu'ils fournissent alors qu'elle est énorme : proposer plus de puissance de calcul va participer à accélérer encore le développement de l'IA (notamment générative), avec des conséquences en partie délétères sur notre environnement et notre société. (2, 3)

Le discours des porteurs de projet insiste sur les « besoins » de la filière alors que le développement du numérique et de l'IA ne sont pas, pour leur grande majorité, des besoins essentiels mais répondent à une demande économique. Cette demande n'est pas démontrée dans les documents présentés : il semble plutôt que ce Campus IA renforce l'offre sans réflexion sur la demande et les usages qui seront encouragés avec ces data centers et leurs impacts sociétaux. (3)

L'absence de connaissance des usages fait douter aussi du dimensionnement de ce datacenter. Sur quelle base celui-ci a-t-il été dimensionné ? Même si elle n'était pas entièrement utilisée, une fois cette puissance réservée auprès de RTE, cette préemption limiterait le développement d'autres usages. A quel moment le public ainsi que les élus, auront-ils l'occasion d'arbitrer le partage de la puissance énergétique sur leur territoire ? L'avancée du projet Campus IA permet d'acter un arbitrage en faveur d'un seul usage pour une durée indéterminée, qui échappera définitivement aux acteurs du territoire.

3. Souveraineté numérique

Le dossier de concertation mentionne la « création d'infrastructures stratégiques et souveraines » par Campus IA. Or, la souveraineté peut être discutée à plusieurs égards :

Premièrement, une large partie des fonds investis pour le projet viendraient de MGX, un fonds d'investissement issu des Emirats Arabes Unis. Ainsi, Campus IA bénéficierait directement à des acteurs non français.

Deuxièmement, les architectures de calcul de Nvidia et ses composants GPU seront probablement la technologie choisie pour les data centers puisque leur fabricant Nvidia est associé au projet de Campus IA, et que c'est aujourd'hui la technologie favorisée pour le développement de l'IA. Or, Nvidia est une entreprise basée aux Etats-Unis, qui fait fabriquer ses puces à Taiwan, à partir de matériaux extraits en Asie et en Amérique du Sud. Les puces sont ensuite importées en Europe. Outre les questionnements sur les conditions d'extraction des matériaux, nous pouvons nous interroger sur la dimension de souveraineté dans ce système. En effet, avec une durée de vie moyenne de 5 ans, les GPU doivent être renouvelées très régulièrement. Par conséquent, le matériel informatique qui serait installé dans les data centers du Campus IA ne serait pas français, ni même européen : cela instaurerait même une relation de dépendance envers Nvidia, mais aussi envers tous les Etats impliqués dans la conception et la fabrication des puces GPU. (4, 5)

Enfin, construire des data centers en France ne permet pas d'assurer la souveraineté de la France sur les données hébergées. En effet, nous l'avons appris à nos dépens lorsque le gouvernement français a choisi de confier une partie des données de santé des Français à Microsoft via le Health Data Hub. (6) Microsoft étant une entreprise issue des Etats-Unis, elle reste soumise aux lois de cet Etat. Par conséquent, les services de renseignement des Etats-Unis peuvent exiger l'accès aux données stockées par des entreprises nationales. (7) Donc, si des entreprises de pays avec de telles législations installent leurs serveurs dans les data centers du Campus IA, le fait que les données soient dans des serveurs sur le territoire français ne garantit aucune souveraineté ni protection des données.

4. Economie nationale

Combien ce projet coûtera-t-il à l'Etat ? Dans un contexte de restriction budgétaire, nous nous interrogeons sur les effets de ce projet sur l'économie nationale. En particulier, si nous prenons l'hypothèse d'une consommation d'environ 12TWh, la réduction fiscale de 10,5 €/MWh et la remise de 5,7 €/MWh sur le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (« TURPE ») empêcheront l'Etat de percevoir près de 195 millions d'euros annuellement.

Quels seront les coûts (financiers, foncier) de la déviation de la ligne THT et de la construction de la station de transformation, et par qui seront-ils supportés ?

5. Cycle de vie et matériaux

Un projet tel que celui de Campus IA implique nécessairement l'import de divers matériaux, à la fois pour la construction des infrastructures et pour le matériel informatique des data centers. Nous nous demandons donc quelles pollutions pourront être causées par le chantier.

Concernant les équipements informatiques, nous demandons des garanties afin que les matériaux ne soient pas issus de filières exploitant l'environnement et les humains. (4) Enfin, nous souhaitons savoir quelles sont les mesures prévues pour la fin de vie des équipements.

Conclusion

FNE Ile-de-France souhaite alerter sur les conséquences globales du projet de «Campus IA», qui ne contribue aucunement à renforcer la souveraineté numérique de la France. Participer à la course au gigantisme des projets de data centers actuels risque au contraire de renforcer notre dépendance vis-à-vis des acteurs internationaux, qui ne sont ni français ni européens. L'absence de connaissance des usages que ce projet servira nous amène à questionner son utilité. Celle-ci peut en effet être mise en doute, puisque ce projet sert une politique de l'offre et ne répond pas à de réels besoins humains. Enfin, le nécessaire approvisionnement en matériaux pour les équipements et le chantier des infrastructures pourra être à l'origine de nuisances environnementales et sociales.

C'est pourquoi FNE Ile-de-France estime que mener à bien ce projet serait non pertinent et irresponsable.

Sources :

- (1) Ophélie Coelho. Webinaire : "Vers une souveraineté numérique ; les data centers, pour quels besoins ?". 21 octobre 2025.
- (2) Arthur Grimonpont. *In* Louis Taratte. Data Centers : le cheval de Troie numérique de l'État français. 2025. Lien : <https://lareleveetlapeste.fr/data-centers-le-cheval-de-troie-numerique-de-letat-francais/>
- (3) The Shift Project. Intelligence artificielle, données, calculs: quelles infrastructures dans un monde décarboné ? 2025. Lien : <https://theshiftproject.org/app/uploads/2025/09/RF-PIA-1.pdf>
- (4) Lou Welgryn et Théo Alves Da Costa. Intelligence artificielle: le vrai coût environnemental de la course à l'IA. 2025. Lien : <https://bonpote.com/intelligence-artificielle-le-vrai-cout-environnemental-de-la-course-a-lia/>
- (5) Ana Valdivia. The supply chain capitalism of AI: a call to (re)think algorithmic harms and resistance through environmental lens. 2024. Lien : <https://doi.org/10.1080/1369118X.2024.2420021>
- (6) Marie-Claude Benoit. Sensitive Data and Cloud Act: Microsoft France Admits It Cannot Oppose an American Injunction. 2025. Lien : <https://www.actuia.com/en/news/sensitive-data-and-cloud-act-microsoft-france-admits-it-cannot-oppose-an-american-injunction/>
- (7) Cloud Act et RGPD : quelles implications pour la protection des données des entreprises européennes ? 2024. Lien : <https://www.lexisnexis.com/blogs/fr-juridique/b/droit-des-affaires/posts/cloud-act-et-rgpd-protection-donnees-entreprises-europeennes>